

Cohésion sociale



DOSSIER

DE
PRESSE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA
HAUTE-VIENNE

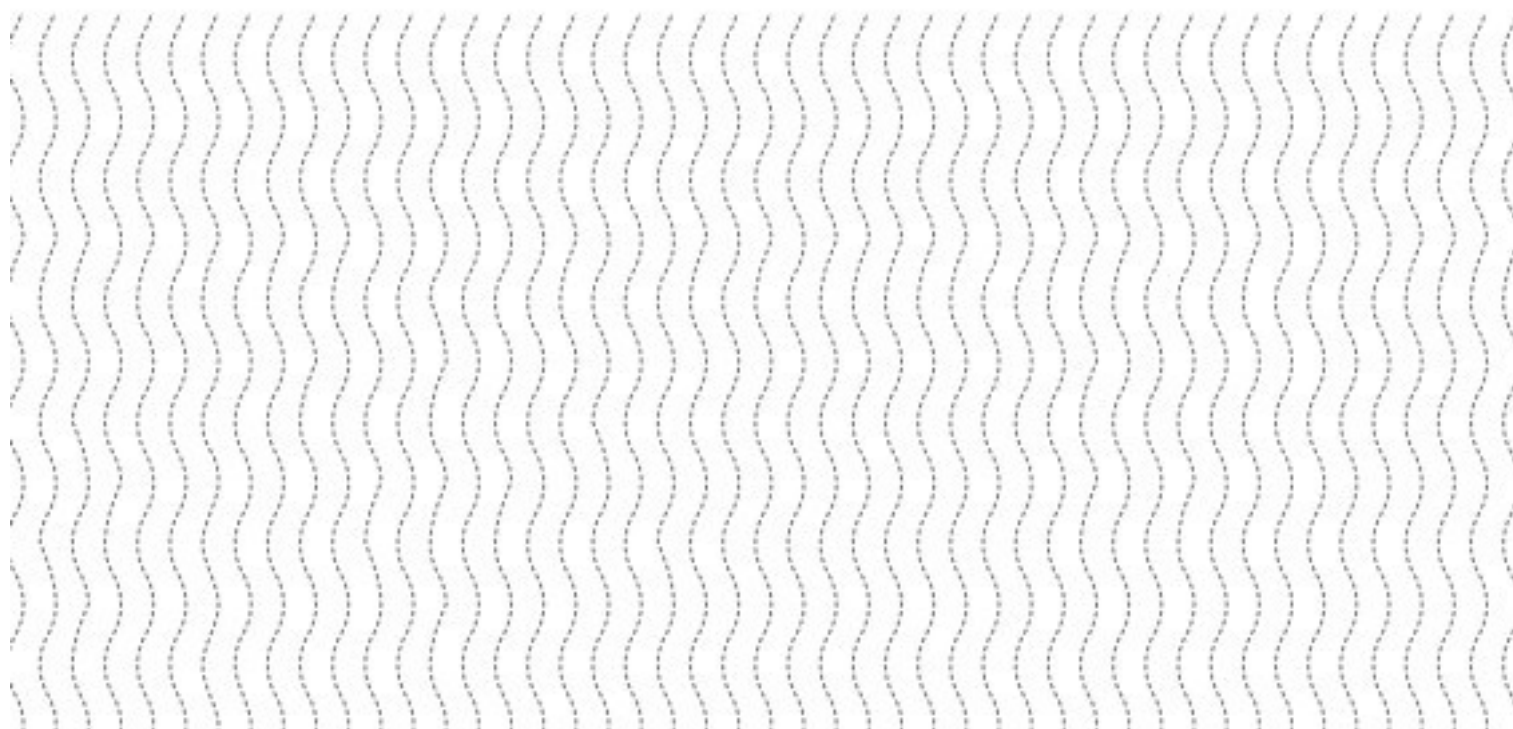
www.haute-vienne.gouv.fr
<https://twitter.com/Prefet87>

DOSSIER DE PRESSE

« signature du schéma départemental des services aux familles »

Lundi 10 juillet 2017 à 14 h 30
Salle des Maréchaux
Préfecture

Cohésion sociale



Sommaire

- 1- Communiqué de synthèse p 1
- 2- Objectifs et enjeux du schéma départemental p 2
- 3- Les principales thématiques repérées par le diagnostic p 3
- 4- Les axes stratégiques, le plan d'action du schéma et les territoires prioritaires p 4
- 5- Les modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du schéma p 5

Contact presse

DDCSPP de la Haute-Vienne
Jean-Dominique BAYART, directeur ou Christelle ROMANYCK, directrice adjointe
ddcspp@haute-vienne.gouv.fr 05.19.76.12.02 / 06



Communiqué de synthèse

« signature du schéma départemental des services aux familles »

Lundi 10 juillet 2017 à 14 h 30
Salle des Maréchaux à la préfecture

Renforcer et coordonner les politiques en faveur de la petite enfance et la parentalité : Le schéma départemental des services aux familles

Les politiques relatives à la Petite Enfance et à la Parentalité sont conduites par de multiples acteurs : collectivités locales, organismes de sécurité sociale, services de l'État, associations, professionnels de la petite enfance. Il a donc été décidé, comme le prévoit la circulaire ministérielle du 22 janvier 2015, de renforcer et coordonner l'action de l'ensemble de ces acteurs par l'élaboration d'un Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF).

Cette démarche a débuté dans le département de la Haute-Vienne le 21 juin 2016, par la mise en place d'un comité de pilotage stratégique, suivie de la signature d'une charte de partenariat le 28 septembre 2016 pour la définition des axes et des modalités de travail.

Les travaux sont menés sous l'autorité du Préfet de la Haute-Vienne en coordination avec le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocations Familiales. Celle-ci assure le suivi et l'animation de la démarche en lien avec les autres acteurs. Le rôle du Préfet de la Haute-Vienne est de veiller à associer l'ensemble des acteurs locaux concernés pour garantir une dynamique partenariale.

En s'appuyant sur un diagnostic partagé réalisé jusqu'en décembre 2016 avec les différents acteurs de la petite enfance et du soutien à la parentalité et sur les orientations nationales, le schéma s'organise autour de six axes stratégiques structurant son plan d'action pour développer les services aux familles en Haute-Vienne. 40 fiches action permettront de décliner ces axes. La moitié sera mise en œuvre en 2017 et 2018.

Des territoires prioritaires ruraux, péri-urbains et au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont retenus.

Le schéma départemental sera signé par :

le Préfet de la Haute-Vienne
le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne
la Présidente de la Caisse d'allocations familiales
le Directeur de la Caisse d'allocations familiales
le Président de la MSA
le Directeur de la MSA
le Maire de Limoges
le Président de la communauté d'agglomération de Limoges
la Présidente de l'association des Maires et Élus du département de la Haute-Vienne
le Président du Tribunal de Grande Instance
la Directrice académique des services départementaux de l'Éducation Nationale
la Présidente de l'UDAF



Objectifs et enjeux du schéma départemental

L'État souhaite mettre en œuvre une politique ambitieuse de développement des services aux familles suivant 2 axes majeurs :

- le développement des solutions d'accueils collectifs et individuels du jeune enfant
- le soutien à la parentalité.

Pour appliquer cette politique, la ministre en charge des affaires sociales a incité chaque département à élaborer un schéma départemental des services aux familles.

Ce schéma a pour but :

- de renforcer, coordonner et structurer les initiatives des acteurs
- de rapprocher le pilotage local des politiques relatives à la petite enfance et à la parentalité
- de déterminer des zones prioritaires d'intervention

Adopté pour la période 2017-2021, le schéma permet d'avoir une connaissance actualisée de l'état de l'offre de service et des besoins et attentes des parents à partir d'un diagnostic partagé. Il contribue également à programmer des projets et des financements associés en fonction des arbitrages des institutions.

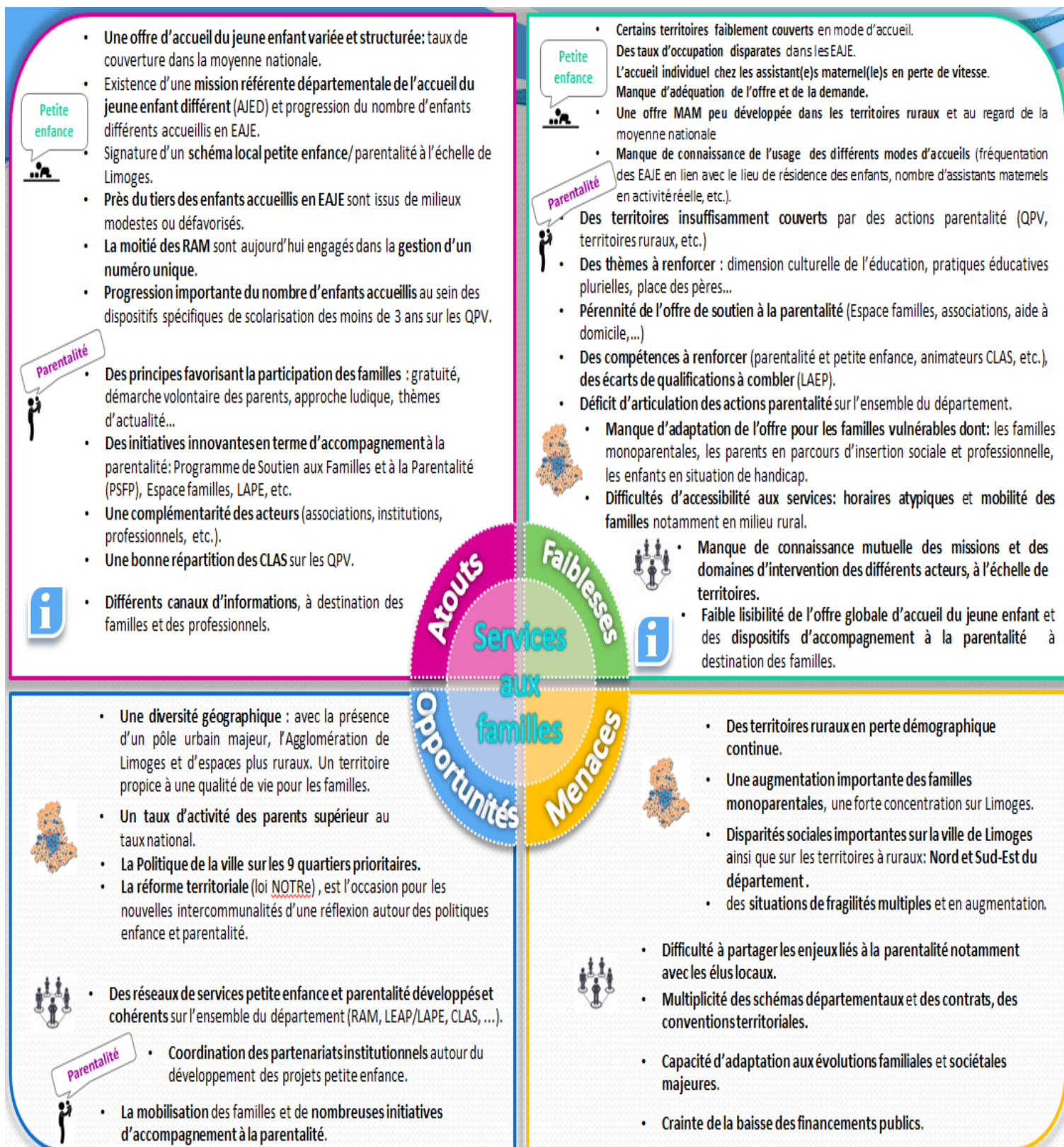
Les objectifs et les enjeux principaux sont de :

- conforter le pilotage local de la politique de la petite enfance et du soutien à la parentalité
- renforcer la partenariat et la coordination entre les acteurs au service du jeune enfant et de ses parents
- conduire une politique partagée de la petite enfance et du soutien à la parentalité valorisant le développement des compétences parentales
- cibler de manière concertée des territoires prioritaires en matière d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité
- articuler les dynamiques départementales et locales en favorisant une action coordonnée des acteurs



Les principales problématiques repérées par le diagnostic.

La synthèse des principales problématiques, issue des éléments d'analyse des parcours de familles et de l'offre de service, a été réalisée avec l'appui de commissions opérationnelles multipartenariales, de la commission départementale de l'accueil du jeune enfant et du comité de coordination des politiques de soutien à la parentalité.



Les axes stratégiques et le plan d'action du schéma départemental

A partir des éléments de diagnostic, et des pistes d'orientations nationales, 6 axes stratégiques principaux structurent le plan d'action du Schéma Départemental des Services aux Familles de la Haute-Vienne :

- ☛ Axe 1 : Développer l'offre d'accueil du jeune enfant et réduire les inégalités territoriales.
- ☛ Axe 2 : Mailler progressivement le territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité.
- ☛ Axe 3 : Faciliter l'accès des familles vulnérables aux services d'accueil de la petite enfance et au soutien à la parentalité pour garantir l'accessibilité et la mixité.
- ☛ Axe 4 : Contribuer à la formation des acteurs de la petite enfance et du soutien à la parentalité afin de garantir un service de qualité.
- ☛ Axe 5 : Améliorer l'information des familles sur l'offre disponible de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité.
- ☛ Axe 6 : Faciliter l'action coordonnée des acteurs sur le territoire.

40 fiches-action permettront la mise en œuvre opérationnelle de ces axes stratégiques dont 20 en 2017 et 2018.

Les territoires prioritaires

Afin de caractériser les territoires, des indicateurs ont été proposés par les membres des commissions opérationnelles et validés par les membres des instances de pilotage.

La méthode utilisée a permis de recouper à la fois les caractéristiques de la population et les besoins sociaux en matière d'accueil du jeune enfant et d'accompagnement à la parentalité.

L'aboutissement de la démarche permet d'établir un classement pour chaque échelle : EPCI, communes de l'agglomération et les QPV.

Les EPCI territoires d'interventions prioritaires retenues sont :

- Communauté d'Agglomération de Limoges
- Communauté de Communes Portes Océane du Limousin
- Communauté de Communes Haut-Limousin en Marche
- Communauté de Communes ELAN Elan Limousin Avenir Nature

Les communes de l'Agglomération de Limoges territoires d'interventions prioritaires retenues sont :

- Limoges
- Panazol
- Couzeix
- Le Palais-sur-Vienne
- Isle

Les quartiers politique de la Ville de limoges territoires d'interventions prioritaires retenus sont :

- Quartier Beaubreuil
- Quartier Val de l'Aurence Nord et Sud
- Quartier La Bastide

Il est important de rappeler que ces territoires dits d'intervention prioritaire n'excluent pas la mise en œuvre d'actions sur l'ensemble des territoires de la Haute-Vienne.

Les modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du schéma

Pour mener à bien la mise en œuvre du présent schéma, les parties signataires décident de poursuivre la dynamique partenariale et de la renforcer par l'organisation suivante :

- Un Comité de pilotage et un Comité directeur du Schéma
- La Commission Départementale d'Accueil du Jeune Enfant contribue aux réflexions
- Le Comité de Pilotage du SDSF devient l'instance politique de la Commission Départementale de coordination des actions et dispositifs de soutien à la parentalité.
- Les commissions opérationnelles « Accueil du jeune enfant » et « Accompagnement à la parentalité », mises en œuvre pour la phase de diagnostic et d'élaboration du plan d'action, sont recomposées sous trois commissions thématiques :
 - Commission thématique « Soutien à la parentalité »
 - Commission thématique transversale « Mutations familiales »
 - Commission thématique « Accueil du jeune enfant »

Elles auront en charge, aux côtés des instances départementales existantes, la mise en œuvre des actions départementales et de leurs évaluations.

Afin de développer les politiques communes enfance/parentalité sur les territoires ciblés, une proposition d'accompagnement sera faite aux décideurs locaux.

Une démarche partagée sera définie afin :

- D'informer et mobiliser les acteurs sur la démarche engagée
- De favoriser la création de temps de concertation pérennes sous une forme adaptée à la réalité de chaque territoire (tables de concertation, observatoires locaux,...)
- De veiller à la place donnée aux familles aux étapes clefs de la démarche
- D'élaborer le diagnostic territorial en s'appuyant sur des outils (fiche diagnostic de territoire du SDSF, autres diagnostics, schémas, contrat de territoire,...).

Les collectivités territoriales concernées et volontaires initieront la démarche. L'animation sera portée conjointement par ces dernières et le pilote de l'action.

Les parties signataires s'accordent pour mobiliser dans la mesure du possible les moyens humains (personnels qualifiés), matériels (données statistiques, locaux,...) et financiers nécessaires à la réalisation des actions du schéma dans le respect des compétences et des territoires d'interventions qui leur sont dévolus.

Les parties signataires s'engagent à concourir à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des actions décrites dans le schéma, coordonnés par le comité de pilotage.

Les commissions et groupes de travail thématiques sont chargés du suivi des objectifs et des actions dans leur champ de compétences.

Les indicateurs d'évaluations apparaissent pour chaque action dans la fiche dédiée.

Un bilan d'étape partagé au 31 décembre 2019 sera produit courant 2020 avec le concours de l'ensemble des signataires.

Un rapport d'évaluation complet au 31 décembre 2021 sera produit courant 2022 avec ce même concours.